



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
ÉCOLES SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le mardi 19 juin 2018 à 17 h 30 à la poissonnerie Lauzier à Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parents : Caroline Boutin, Stéphanie Dionne, Manon Bélanger, Éric Maltais, Florence Paul et Isabelle Rossignol.

Enseignants : Annick D'Amours, Gabriel Dumont, Judith Garon, Frédéric St-Pierre et Charles Bissonnette

Personnel de soutien :

Direction : Nathalie Nolin

ÉTAIENT ABSENTS

Caroline Caron, technicienne en service de garde
Céline Langlais, commissaire

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Nolin souligne dès l'arrivée l'importance de l'implication des parents et les en remercie.

Madame Rossignol accueille les membres, souhaite la bienvenue et constate le quorum. La séance est ouverte à 17 h 55.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ # 17-18-038

Il est proposé par Frédéric St-Pierre, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point varia ouvert et avec l'ajout suivant :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU C.É.

CÉ # 17-18-039

Il est proposé par Stéphanie Dionne, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 19 avril 2018 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Au point 5.3 : Listes concernant le matériel scolaire 2018-2019

Le mot cartable a été standardisé et on devra approuver à nouveau, aujourd'hui, les listes selon les nouvelles normes du MEES.

5. DOSSIERS DE DÉCISION

5.1 Évaluation du plan de réussite – projet éducatif

CÉ # 17-18-40

Mme Nathalie présente l'évaluation du plan de réussite et du projet éducatif.

Il est proposé par Caroline Boutin, et résolu :

Que l'évaluation du plan de réussite pour les TROIS écoles soit approuvée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Évaluation du plan de lutte (Loi 56)

CÉ # 17-18-041

Madame Nathalie présente l'évaluation du plan de lutte et le compte-rendu pour l'année scolaire 2017-2018.

Il est proposé par Judith Garon, et résolu :

Que l'évaluation du plan de lutte pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence dans les TROIS écoles soit approuvée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Listes de matériel scolaire 2017-2018

CÉ # 17-18-042

Bien qu'approuvé lors du dernier conseil d'établissement, conformément à la directive de la commission scolaire nous devons approuver à nouveau les listes de matériels scolaires afin de répondre aux exigences du Ministère. Madame Nathalie demande s'il y a des questions.

Il est proposé par Caroline Boutin, et résolu :

QUE pour l'année scolaire 2018-2019, que les listes des fournitures scolaires soient adoptées telles que déposées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

5.4 ADOPTION DU BUDGET 2018-2019

5.4.1 Lettre adressée aux parents

Madame Rossignol en fait la lecture.

5.4.2 Documents explicatifs

Madame Nathalie distribue l'info-capsule et donne des explications concernant les documents des règles budgétaires.

5.4.3 Budget de base pour 2018-2019

Madame Nathalie explique le tableau du budget de base.

5.4.4 Budget des mesures dédiées, protégées et décentralisées pour 2018-2019

Madame Nathalie donne des explications concernant le tableau des mesures dédiées, protégées et décentralisées.

Pour la mesure 15024, Aide aux parents, les personnes présentes suggèrent d'offrir une conférence aux parents lors de la rencontre de parents du début de l'année. Cela permettrait de rejoindre certains parents qui sont difficiles à rejoindre au courant de l'année.

Un horaire possible pourrait être le suivant :

1. rencontre pour les élèves du préscolaire
2. rencontre pour les élèves du 1^{er} cycle
3. **conférence aide aux devoirs**
4. rencontre pour les élèves du 2^e cycle
5. rencontre pour les élèves du 3^e cycle

5.4.5 RÉOLUTION ET ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE 2018-2019

CÉ # 17-18-43

Considérant que conformément à l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire ;

Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à parti de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2017 cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources ;

Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux de la commission scolaire. Toutefois, la commission scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil des commissaires y donne suite ;

Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;

IL EST PRÉPOSÉ QUE

Le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Saint-Philippe, de l'École Notre-Dame de Mont-Carmel et de l'École JC-Chapais de Saint-Denis de La Bouteillerie au montant total de : **244 034\$** \$ établi comme suit :

Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5XX) : 216 099 \$

Total du budget de base décentralisé (unité 6XX) : 27 935\$

et qu'il soit soumis à la Commission scolaire pour approbation, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Isabelle Rossignol
Présidente

Nathalie Nolin
Directrice

5.5 Rapport annuel de la présidente

CÉ # 17-18-044

Mme Isabelle Rossignol fait la lecture de son rapport annuel.

Il est proposé par Annick D'Amours et résolu :

Que le rapport de la présidente soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 Autorisations de sorties et modifications à l'horaire

CÉ # 17-18-045

Un résumé est fait concernant les sorties éducatives et les modifications à l'horaire d'ici la fin de l'année.

Pour la fin de l'année, les élèves dîneront à l'école et les cours se termineront à 13 h 30 à Mont-Carmel et Saint-Denis et à 11 :30 à Saint-Philippe le 21 juin tandis que les élèves auront congé le 22 juin, car les enseignants seront en temps compensé.

Mme Nolin présente le calendrier 2018-2019. L'entrée des élèves aura lieu le jeudi 30 août de 8 : 15 à 13 : 30 en journée continue. Le service de garde sera ouvert pour accueillir les élèves à 13 :30. L'horaire régulier débutera vendredi le 31 août.

Il est proposé par Isabelle Rossignol, et résolu :

D'adopter les autorisations pour les sorties éducatives et changements à l'horaire.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Autorisation De L'OPP de Saint-Denis

CÉ # 17-18-046

Une demande de financement a été déposée à l'OPP de Saint-Denis afin d'acheter un cadeau à chaque finissant ainsi qu'un gâteau pour tous les élèves de l'école afin de célébrer la fin de l'année scolaire, le 21 juin pour un montant de 294,87\$ pour les cadeaux des finissants et de 25,00\$ pour le gâteau.

Il est proposé par Gabriel Dumont , et résolu

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS D'INFORMATION

6.1 Le personnel et les besoins pour 2018-2019

Mme Nolin présente un résumé préliminaire des besoins et du personnel pour l'année 2018-2019.

Marie-Claude Bourque sera l'orthopédagogue.

Sylvie Pelletier sera l'enseignante de musique.

Katie Dubé sera le professeur d'éducation physique, mais comme elle sera en congé de maternité, un(e) remplaçant(e) sera effectivement dans nos écoles. Le poste concerne nos trois écoles, en plus de l'École de Kamouraska.

Mélanie Michaud sera l'enseignante d'anglais.

6.2 Règles de classement pour 2018-2019

Présentation par Mme Nathalie des règles de classement 2018-2019

6.3 Entrée progressive des élèves de la maternelle 2017-2018

Présentation par Mme Nathalie de l'entrée progressive des élèves de la maternelle.

6.4 Horaire de la maternelle (Saint-Philippe, Saint-Denis Et Mont-Carmel)

Les parents seront avisés au mois d'août, dès que nous saurons qui sera en poste.

Par contre, le scénario 3 a été choisi pour les trois écoles.

Les maternelles 4 ans de Mont-carmel iront à l'école les lundis et jeudis matins et les mardis et vendredis après-midi, tandis que ceux de Saint-Denis iront à l'école les mardis et vendredis matins et les lundis et jeudis après-midi.

7. INTERVENTION

7.1 Personnel enseignant

Mont-Carmel :

Mme D'Amours présente les derniers événements à s'être déroulés à Mont-Carmel. Les élèves du préscolaire et du premier cycle ont travaillé sur un Expo-sciences sur les papillons, qui a suscité un bel intérêt et que les parents ont pu visiter.

Avec Fusion jeunesse, les élèves de premier cycle ont réalisé un capsule sur la sécurité dans la cour d'école.

Une tombola aura également lieu à la dernière journée d'école.

Saint-Philippe :

M. Bissonnette mentionne que les examens sont terminés. Il mentionne que l'activité du Camping de lecture a été géniale.

M. Gabriel ajoute que la journée d'Olympiades a été un succès.

Saint-Denis :

M. Frédéric St-Pierre souligne que jeudi, il y aura la présentation de Fusion jeunesse. Les capsules ont été faites sur les thèmes de l'amitié, des traditions de Noël et de la ville de St-Denis.

7.2 REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

La représentante du service de garde étant absente, Mme Nolin apporte les points suivants :

- Les services de garde seront ouverts mercredi le 20 juin après le retour des activités, jeudi le 21 juin après les classes et vendredi le 22 juin.
- Pour la rentrée 2018-2019, les horaires des services de garde seront les suivants :
 - St-Philippe : de 7h20 à 18h
 - Mont-Carmel : de 7h à 17h45
 - St-Denis : les élèves iront à St-Philippe lundi et mardi et à Mont-Carmel mercredi.

7.3 REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Les représentantes n'étaient pas présentes à la réunion du Comité de parents.

7.4 COMMISSAIRE

Mme Céline Langlais, commissaire, n'a pu être présente.

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

9. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

10. VARIA

10.1 Suggestions de livres destinés aux parents

Des suggestions d'achats de livres ont été faites par le bibliothécaire de la commission scolaire. Les livres ont tous pu être achetés avec le budget alloué par le CÉ au montant de 200\$. La liste des livres disponibles devrait être publiée dans le premier Info-parents.

10.2 Demandes de remboursement

10.3 Débrouillards

Un camp de jour des Débrouillards se tiendra cet été à La Pocatière. Étant donné la nature de l'activité,

Il est proposé par Charles Bissonnette, et résolu

QUE les dépliants sur ce camp soient distribués aux élèves d'ici la fin des classes.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Bons coups

Il est mentionné que le projet Expo-sciences a remporté la bourse du Comité de parents. Une somme de 200\$ sera attribuée au budget de l'Expo-sciences de l'an prochain.

10.5 Méritas du l'école secondaire Chanoine-Beaudet

Il y avait une section primaire à la cérémonie des Méritas où un élève de chaque école du secteur a reçu un prix, à l'exception de St-Denis. Mme Caroline Boutin demande pour quelle raison. Mme Nathalie Nolin s'informerait sur le sujet.

10.6 Financement pour payer les frais de sortie de fin d'année.

Les règles sur les demandes pouvant être faites aux parents pour les sorties ayant changé, Mme Judith Garon demande de quelle façon les sorties de fin d'année seront financées dans le futur. Elle propose qu'un choix puisse être proposé aux parents, soit de participer à une levée de fonds ou de fournir un montant donné.

Mme Nolin répond que lorsque la sortie n'est pas reliée aux compétences et connaissances en lien avec le programme d'éducation du MEES, cela ne peut pas être payé par l'école. Mais comment le financer?

Habituellement, ces sorties sont payées par des commanditaires. Les villes de Mont-Carmel, de Saint-Philippe et de Saint-Denis ainsi que le Club des Lions et la Caisse Populaire nous font de généreux dons. Éventuellement, on pourrait demander aux parents une contribution partielle. La réflexion se poursuivra...

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L'assemblée générale annuelle des parents aura lieu à 19 h, le mercredi, 12 septembre 2018 à l'école Saint-Philippe.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21h05

CÉ # 17-18-048

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Isabelle Rossignol
Présidente

Nathalie Nolin
Directrice